



## **Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez**

101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0

Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833

Courrier électronique : [info@munsar.ca](mailto:info@munsar.ca) Web : [www.munsar.ca](http://www.munsar.ca)

**Aux citoyennes et citoyens de la susdite municipalité**

### **AVIS PUBLIC**

### **RÈGLEMENT 1018-2026**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSignée DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT AU CODE MUNICIPAL, QUE :**

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 12 AOÛT 2026, LE CONSEIL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1018-2026 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 552 652 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 552 652 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE DIVERS PONCEAUX SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX : 4<sup>E</sup> RANG ET RUE DES MONTs SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ AINSI QUE TOUS LES TRAVAUX CONNEXES.

CE RÈGLEMENT A REÇU L'APPROBATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION LE 8 OCTOBRE 2026, CONSÉQUEMMENT IL ENTRE EN VIGUEUR À CETTE DATE.

CE RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ AU BUREAU MUNICIPAL AUX HEURES NORMALES D'OUVERTURE.

**DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-SIX.**

MARINÉ REVOL  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE  
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

**CERTIFICAT DE PUBLICATION  
(RÈGLEMENT NUMÉRO 1018-2026)**

JE, SOUSSIGNÉ, MARINE REVOL, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN L'AFFICHANT EN TROIS (3) EXEMPLAIRES AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL LE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-SIX.

**EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT DE PUBLICATION À  
SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS  
D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-SIX.**



MARINE REVOL  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE  
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE